

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2026

2026-002

L'an deux mille vingt-six, le vingt Février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9
Présents : 8
Absent : 1
Pouvoir : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :

Etaient présents :

M. WIART Jean-Louis, M. JUNIQUE Olivier, Mme DESCHAMPS Audrey, M. MONCHAL Cyril, Mme BERTRAND Eliane, Mme SAVEL Carole, M. DELOCHE Fabien, M. PERRET Jacques.

Était absent : M. CANTAN Sylvain

A été nommé secrétaire de séance : M. MONCHAL Cyril.

OBJET

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FAB

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de FAB liée au spectacle du 10 janvier 2026 dans l'Eglise.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 50 euros à FAB.

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** Une subvention de 50,00 euros à l'association FAB pour le coût du chauffage de l'église lors du concert du 10 janvier 2026.
- **D'AUTORISER ET DE MANDATER** Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Et publication du :

Date de convocation
16/02/2026

Date d'affichage
25/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le : 02/03/2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BOZAS

Le Maire,
Jean-Louis WIART



Le secrétaire
Cyril MONCHAL

Mairie de BOZAS

Tél. : 04.75.06.71.41

mairie@bozas.fr